



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG



AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 115-02-2024 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2024

Veillez prendre avis que le 5 février 2024 lors de la tenue de la séance ordinaire, le conseil de la municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement 115-02-2024;

Le règlement 115-02-2024 abroge le règlement 115-02-2023 aux fins de décréter l'imposition des taxes pour l'exercice financier de l'année 2024.

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg, de même que sur le site web de la municipalité. Une copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Sergey Golikov
Directeur général
Greffier-trésorier